

Le Billet

De la Société Culturelle du Pays Castrais

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres
Trésorier : J.P. Alary, rue Dom Pacifique Tixier, 81710 Saix
Secrétaire : D. Serres, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres
Directeur de la publication : Didier Serres
Confection du Billet : Didier Serres

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult 81100 Castres - Email : scpc@sfr.fr - Site internet : scpccastres.free.fr

Le palais de justice de Castres

A la Révolution, le tribunal de Castres fut installé dans l'ancien palais épiscopal de la ville, servant aussi d'hôtel de ville. Malgré des travaux de réparation et d'embellissement en 1809, les bâtiments s'avèrent rapidement insuffisants et mal adaptés.



Un projet d'établissement d'un palais de justice voit le jour en 1838. Le terrain choisi, d'une surface de 2 440 m² est situé dans le voisinage des prisons et de la caserne de gendarmerie. Bordé à l'ouest par la promenade des Lices, au midi par diverses propriétés particulières, il appartient aux dames Elizabeth Grillère, veuve Viguiier, et Marguerite Bénézech, veuve Aussenac, qui le cèdent pour 14 600 francs.

Après le refus de trois projets de l'architecte Becci, le préfet charge

M. Barthe, architecte de la ville, d'en établir un nouveau, qui est finalement accepté en avril 1842. Un devis de 114 000 francs est établi. Au cours du même mois, la construction est confiée par adjudication aux sieurs Salvy et Luc Teyssonnières associés à Pierre Jean pour 92 741 francs. Il s'avère cependant que les adjudicataires n'ont pas l'envergure nécessaire pour faire face au chantier. Par décision préfectorale du 14 août 1846, les sieurs Novac et Mormand prennent la suite des frères Teyssonnières défaillants. Malgré les travaux encore en cours, une salle du palais peut accueillir le 15 janvier 1847 un concert au profit des pauvres de la ville et des inondés de la Loire.

En mars 1851, le bâtiment est enfin terminé. Sa façade a fière allure avec ses six colonnes en grès : leur base de 1,26 m est d'une seule pièce ; leur fut est constitué de deux pièces de 0,84 m de diamètre et respectivement de 2 m et 6,90 m de hauteur ; pour les chapiteaux monolithes, l'ordre dorique, plus sobre, a été retenu de préférence à l'ordre corinthien initialement envisagé. Un escalier de 7 marches (puis 11 après abaissement de la cour) permet

d'accéder au portique et de là, à la salle des pas perdus, vaste espace décoré d'une statue de la justice commandée en avril 1842 pour la somme de 3 000 francs.

Les services emménagent en juin 1851 et le 4 juillet a lieu la prise de possession officielle du bâtiment en présence de Victor Audouard, adjoint au maire de Castres représentant le sous-préfet, Miquel, président du tribunal de première instance, Serville, procureur de la République, Combes, président du tribunal de commerce et Boulade, conseiller général.

Dès le mois d'août 1851, le procureur de la République fait part de divers problèmes matériels, et notamment de la mauvaise acoustique de la salle d'audience qui *est tellement retentissante lorsque les magistrats ou les membres du barreau ou les justiciables ou les témoins s'y livrent à haute voix, ou même à voix moyenne, à l'exercice de la parole ou à l'échange de leurs communications verbales, qu'il est littéralement impossible de s'y entendre d'une manière sûre et continue sans des répétitions qui fatiguent l'ouïe et la poitrine, énervent l'attention et entraînent une perte considérable de temps...* (délibération du tribunal de première instance du 22/08/1851). Des tentures doivent être posées autour de la salle et au-dessus des sièges des magistrats, mais l'on hésite encore en février 1852 entre la sargue et le drap.

Un second problème s'ajoute, celui du chauffage : *nous n'obtenons en maximum qu'une température de onze degrés Réaumur (14 °C) sur l'estrade des juges et de dix degrés au premier rang du barreau : cette situation qui est intolérable ne se soutient même pas pendant le règne du vent d'est, et vous savez qu'il règne souvent à Castres : ainsi la semaine dernière et malgré une dépense plus considérable de charbon, le thermomètre ne s'est élevé qu'à sept degrés au-dessus de zéro (9 °C) sur le premier point et à six sur le second* (janvier 1852). Non seulement le calorifère est inopérant, mais les cheminées refoulent et la fumée envahit les appartements des magistrats et du concierge. Malgré des travaux d'ajustement, le problème restera pendant jusqu'en 1895 : un calorifère unique est alors installé pour chauffer l'ensemble du bâtiment. Il fait enfin bon au palais, et l'on y voit clair, avec l'installation, en cette même année, de l'éclairage au gaz.

Le palais de Justice de Castres est resté à peu près en l'état jusque dans les années 2000, devenant un bâtiment désuet et peu fonctionnel, malgré le charme de son mobilier d'époque, la beauté de ses salles d'audience et la hauteur de ses plafonds sculptés. Il se devait d'être adapté à un besoin d'accessibilité, d'accueil et de fonctionnalité.

D'importants travaux de restructuration (2,6 M€) ont été menés au cours des années 2002-2004. En mars 2004, le parquet de Castres a retrouvé, après une habile restauration, le vénérable bâtiment qu'il avait provisoirement abandonné deux ans plus tôt.

Texte établi à partir d'une notice diffusée après la réinstallation du tribunal.

CONCERT

Dans le cadre des Dimanches musicaux de FORUM

Dimanche 15 mars 2015 à 17h 30 – Théâtre municipal

Luis Fernando Perez

Récital de piano

Programme : Antonio Soler, sonates – Enrique Granados, extraits de Goyescas, Andaluza - Isaac Albeniz, extraits d'Iberia, Asturias – Manuel de Falla, pièces espagnoles.

CONFÉRENCES DU MOIS

Lundi 2 mars 2015 à 17h 30 – Maison des associations

Catherine Réfré

Les Bastides

Près de 400 bastides furent fondées dans le Sud-Ouest de la France dans une période allant du début du XIII^e siècle à la seconde moitié du XIV^e siècle. Ces villes neuves, issues d'un mouvement d'urbanisation exceptionnel au Moyen Âge, avaient toutes des points communs, au niveau économique, politique et architectural. Leur fondation était précédée d'un contrat de paréage, suivi par une charte de franchises et de coutumes. Les bastides, étonnantes de modernité, novatrices dans leur mode de fonctionnement et dans la gestion de la cité, sont à l'origine de nos villes modernes.

Catherine Réfré est documentaliste et spécialiste des bastides (elle prépare un ouvrage sur les bastides tarnaises).

Mardi 10 mars 2015 à 17h 30 – Bibliothèque municipale

Michelle Fournier

Vols et manipulations de reliques au Moyen Âge : un enjeu de pouvoir

Au Moyen Âge les reliques sont considérées comme de véritables talismans, dotés de propriétés quasi magiques. Elles sont des protecteurs temporels des communautés qui les abritent ; leur présence draine la ferveur et donc la générosité des fidèles, assure le financement des constructions. Aussi tous les moyens sont considérés comme bons pour s'en procurer. Les récits relatent souvent des acquisitions furtives, de véritables vols. Des manipulations discrètes se font jour. Les hagiographes exaltent ou maquillent des pratiques immorales qui ne font qu'augmenter la valeur de la relique et qui assurent la prospérité du sanctuaire qui l'abrite. Qui ne se souvient des conditions plus que douteuses d'acquisition des reliques de sainte Foy à Conques ou de saint Vincent à Castres et du prestige qui s'en est suivi pour les abbayes bénéficiaires ?

S'appuyant sur des exemples régionaux ou même locaux, Michelle Fournier nous fera pénétrer dans cette atmosphère et nous montrera les enjeux de pouvoir de ce commerce particulier.

Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de Toulouse 2 Jean-Jaurès, Michelle Fournier nous a présenté le 12 décembre 2013 une conférence en tout point remarquable sur le culte du purgatoire dans le Midi. Elle nous fait l'amitié de revenir. Ne manquez surtout pas sa nouvelle conférence !

SORTIE DU MOIS

Visite de Puylaurens - Samedi 28 mars après-midi

Rendez-vous à Castres devant la salle Gérard Philippe à 13h 45 ou à Puylaurens devant la Halle à 14h 30.

La visite du mois nous conduira à Puylaurens où nous pourrons admirer l'église et ses sculptures de Laclau, le temple protestant récemment classé, la porte de l'Académie protestante, la vieille ville avec les restes des remparts, du château, les vieilles rues.

FORMATION

Paléographie :

Lundi 16 Mars 2015 à 17h 30 - Maison des associations : atelier de paléographie dirigé par Monsieur Patrice Laval.

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Nous avons mentionné dans le Billet n° 1 de janvier 2015 les longs articles parus dans l'ensemble de la presse locale relatifs à la « découverte » du lieu de sépulture du vice-amiral Charles Jaurès. **Jean-Baptiste Alba**, membre actif de la Société culturelle, nous indique à ce sujet que *depuis deux ans [il] mène à titre personnel et parallèlement à [ses] fonctions au musée Jaurès, des recherches sur l'amiral Charles Jaurès (Castres, 1908 – Boulogne-Billancourt, 1870) en vue de l'édition d'un ouvrage sur cette figure castraise passablement méconnue de notre Histoire... C'est dans le cadre de ce travail et à l'issue de longues investigations qu'[il] est parvenu à retrouver sa sépulture dont la localisation était tombée dans l'oubli, ce qui constituait, toutes proportions gardées, une « énigme » de notre histoire locale...*

Nous attendons avec intérêt la publication de son livre.

Nous avons reçu des Amis de Saint-Roch, que nous remercions vivement, plusieurs objets intéressants :

- ♦ une lithographie encadrée éditée à Castres par Bardou après l'érection en 1871 de la Tour de David, tour à la gloire de la Vierge que l'on peut encore voir en montant à Lafontasse ;
- ♦ une belle photographie sur porcelaine de Marie Marguerite Maraval, épouse Jamme (Saint-Genest-du-Contest, 29 octobre 1859 – Castres, 7 mars 1949) portant une coiffe du Pays Castrais, photographie provenant d'une tombe abandonnée et en voie de récupération du cimetière Saint-Roch (accord donné par la famille pour ce « prélèvement »).

Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur ces éléments.

Le CERAC nous a informé de ses difficultés financières consécutives à la diminution de moitié de la subvention de la ville en 2015. Elles le conduisent à se séparer de son archéologue, Julien Pech. Nous regrettons cette situation qui conduira inévitablement à un appauvrissement des activités éducatives, de prospection et de surveillance des travaux sur la commune et ses environs.

Le monde des moulins, magazine trimestriel de la *Fédération des moulins de France* (n° 51 – janvier 2015) publie dans sa rubrique « livres » une présentation complète du dernier livre de la Société culturelle, *Moulins à papiers et papetiers du Pays Tarnais*.

Nous avons par ailleurs reçu de M. Louis André, maître de conférences à l'université de Rennes 2 Haute-Bretagne et grand spécialiste de l'industrialisation de la papeterie (son livre *Machines à papier, innovations et transformations de l'industrie papetière en France – 1798-1860* fait référence en la matière) un courrier dont nous extrayons un passage : *Je me permets de vous féliciter de ce très gros travail de recherche et de son résultat. En particulier j'ai apprécié le chapitre de synthèse "la papeterie en pays tarnais au fil du temps" qui permet d'avoir une vue globale sur le développement et l'évolution de l'ensemble. Le lecteur en profite et comprend mieux les chapitres suivants, notamment les monographies de moulins...*

Alain Levy a relevé une inexactitude dans l'article de Jean-Pierre Gaubert relative aux débuts de l'aviation à Castres, inexactitude existant déjà dans les Grands Jours de Castres (p. 231-232 – 26 mars 1911 : une journée d'aviation). Nous nous félicitons de la mise au point qui suit, qui ramène à l'année 1910 les débuts de l'aviation à Castres. C'est de tels échanges entre les auteurs d'articles du Billet et ses lecteurs que naîtra une meilleure connaissance de l'histoire castraise.

À propos de la date de la première démonstration aérienne à Castres

Se fondant sur Les *Grands jours de Castres*, M. Jean-Pierre Gaubert, dans le précédent *Billet*, fait remonter à la date du 26 mars 1911 la première démonstration aérienne au dessus de Castres. En réalité, cet événement eut lieu près d'un an plus tôt. S'il est exact que la réunion du 22 mai 1910, avec la présence de l'aviateur Pascal, a été annulée en raison des conditions atmosphériques, c'est finalement le dimanche 12 juin 1910 devant une foule enthousiaste que Pascal effectua son vol, après avoir décollé et atterri du et sur le champ de manœuvres de Lardailé.

Pour en revenir à la cause de l'annulation de cette première rencontre (meeting) des Castrais avec l'aviation, précisons que la trombe qui s'abattit le 22 mai sur la ville prit dans le secteur de la Durenque des proportions dramatiques ; des installations industrielles et des maisons furent ravagées [voir les dégâts causés par l'inondation à l'usine de Jules Maraval dans le *Cahier de la Société culturelle* n° 29, *De Péraudel à Bouscasse*, par Geneviève Rey, p. 30]. Or, quatre jours après ce désastre survenait la catastrophe du sous-marin *Pluviose* dans laquelle périssait le capitaine de frégate Prat, enfant du pays. Et comme le 8 mai le radical Henry Simon avait battu dans la circonscription de Castres Xavier Reille, de l'Action Libérale, élu depuis 1898 après avoir succédé à son frère André, certains n'hésitèrent pas – et nous pénétrons ici dans l'histoire des mentalités – à déclarer que cette succession de malheurs était une vengeance de Dieu. Il est vrai qu'au début de cette même année 1910, la doctrine de l'expiation pour faute sociale avait déjà été avancée comme explication des inondations de Paris.

Alain Levy

CONFÉRENCE À SORÈZE

Dimanche 8 mars à 17h à Sorèze (auditorium de l'abbaye-école)

Sainte-Hélène sur les traces de Las Cases

par Pierre-Émile Renard,

vice-président de la fédération des sociétés d'histoire des Yvelines et membre du Souvenir napoléonien

Passionné d'histoire napoléonienne, M. Renard, qui a parcouru les lieux d'Europe et du Moyen Orient où l'Empereur a laissé sa marque, fera découvrir l'île qu'il a visitée, et où notre compatriote Emmanuel de Las Cases, devint le mémorialiste de Napoléon, prisonnier.

Cette conférence est donnée sous l'égide de la Société d'histoire de Revel-Saint Ferréol, de la Société archéologique de Lavaur et de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn. La Société culturelle du Pays Castrais s'y associe.

Exposition

Centre national et musée Jean Jaurès

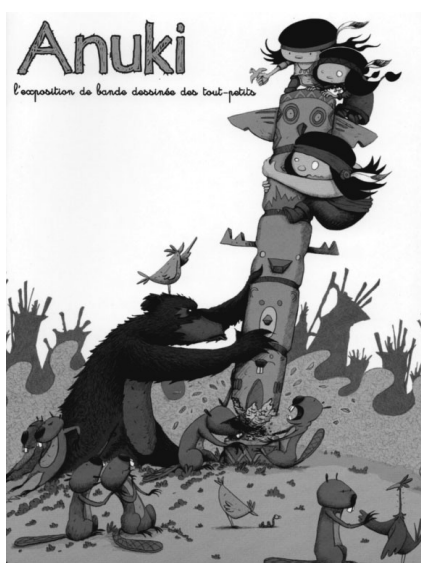
La vie d'un petit indien, ça n'est pas tous les jours facile...Quand on est un petit garçon vif, partir à la recherche de son jouet perdu et rencontrer en chemin des animaux dangereux ou farceurs demande beaucoup de courage.

Au fil d'une bande dessinée muette, Anuki se confrontera aux animaux qui entourent son village, les poules, un sanglier et même un ours. Il doit faire preuve de débrouillardise et les péripéties auxquelles il se frotte montrent son inventivité.

Le dessin, précis et vif, rend le personnage particulièrement attachant. Le jeune lecteur a vraiment l'impression de courir, sauter, voler même, au rythme d'Anuki.

Cette exposition composée de 11 panneaux interactifs et ludiques permet une première approche autonome de la bande dessinée des enfants à partir de 4 ans et de la compréhension de l'image et du dessin.

Du 12 février au 17 mai 2015



Un exploit sportif il y a cent cinquante ans

Dans les journaux locaux, dans toutes les conversations en ce printemps de 1868, il n'était question que d'un pari que venait de faire deux sportifs de notre ville, membres du Cercle Castrais.

L'un était M. Carrère et l'autre M. Carcanade. L'exploit à accomplir consistait à relier Castres à Toulouse dans le minimum de temps, le premier avec une voiture attelée à un cheval, le second avec un vélocipède. Le pari avait été régulièrement engagé et même une assez forte somme d'argent déposée.

Pendant les quelques semaines avant le jour fixé, les deux parieurs étaient encouragés par leurs supporters et le journal « L'Echo du Tarn » donnait gagnant le vélocipédiste. Dans son numéro du 5 juillet 1868, l'article annonçant la confrontation des deux moyens de locomotion pour le lendemain se terminait ainsi :

« Duel à mort entre le cheval et le vélocipède. Nous espérons que force restera à la mécanique, cette puissance nouvelle qui depuis un demi siècle se meut fièrement dans les sentiers de l'industrie ».

Et la compétition eut lieu. Les deux parieurs quittaient Castres à midi le lundi matin.

Force resta au cheval puisque M. Carrère avec une voiture attelée de l'un de ses chevaux arrivait à Toulouse à 6 heures.

M. Carcanade, sur son vélocipède de la maison Favre de Voiron (Isère) ne ralliait la capitale Languedocienne que 25 minutes plus tard.

Malgré tout les deux performances étaient remarquables et les deux rivaux furent réunis dans le concert de louanges et de félicitations que leurs adressèrent tous leurs amis.

Evidemment tout cela devait se terminer par un banquet de 24 couverts dressé et servi à l'hôtel Galinier et qui fut présidé par M. Armand Guibal, président du Cercle du Commerce. Festin pantagruélique, comme on les aimait au siècle dernier. Un cheval en sucre candi et un vélocipède en nougat trônaient fièrement à chaque bout de table.

A la fin de ces confortables agapes les traditionnels discours furent prononcés pour saluer l'exploit des deux parieurs.

D'abord M. Armand Guibal, remercia les organisateurs de cette réunion de lui avoir demandé de présider et donna lecture d'un dialogue entre le cheval et le vélocipède, plein de finesse et de charme que lui avait inspiré la belle confrontation.

Ensuite le promoteur et le vulgarisateur infatigable de la locomotion nouvelle portait un toast en ces termes :

« Au Vélocipède, messieurs, à cette machine ingénieuse et charmante désormais fidèle amie, compagne inséparable du voyageur solitaire et fatigué. A cette utile invention jetée par la science à la face du monde étonné et reconnaissant et ce en plein XVIIIème siècle, cette époque des progrès immenses et des gigantesques inspirations.

Oui, messieurs buvons à cette locomotive de nos grandes routes, à cette voiture de l'avenir, à ce vade mecum des fortunes modestes, à ce coursier du peuple enfin « .

Tour à tour, M. Alfred Caraven et un jeune avocat, M. Félix H..., prononcèrent à leur tour au milieu des « feux roulants des chassepots champenois » des paroles heureuses, pleines de saillies aimables et spirituelles à la gloire des deux concurrents et de M. Armand Guibal.

A 9 heures du soir, dans le frais jardin de l'Evêché, où le punch avait été servi, une délicieuse surprise attendait les convives. M. Pemjean, directeur de la fanfare de l'Orphéon Castrais, en l'honneur des héros du jour fit entendre les plus ravissants morceaux de son répertoire.

Et à 10 heures passées les échos des rives Castraises redisaient encore les sons expirants des cuivres et les derniers toasts portés à la gloire du coursier vainqueur et de l'avenir du vélocipède.

M.R.

Article paru dans le journal Castres Debout du 21 juin 1968.